REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE RIORGES

N° 1_67

OBJET :

PATRIMOINE - VOIRIE – RESEAUX - DEPLACEMENTS

REFECTION ET AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA RUE JEAN PLASSE

APPROBATION DU MARCHE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **23 septembre 2020 -** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 16 septembre 2020 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 24 septembre 2020*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait* 33 *membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSÉ Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absents avec excuses :
Chantal LACOUR, Caroline PAIRE, conseillères municipales

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jean-Luc REYNARD

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Chantal LACOUR Caroline PAIRE	Brigitte MACAUDIERE Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20200923-1_67-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2020
Affichage : 24/09/2020

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

REFECTION ET AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA RUE JEAN PLASSE

APPROBATION DU MARCHE

Daniel CORRE, adjoint au maire, expose à l'assemblée :

Dans le cadre des travaux de réfection et d'aménagement de sécurité sur la rue Jean Plasse, un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des entreprises.

Une procédure adaptée a été lancée selon l'article L.2123-1 du code de la commande publique pour ces travaux.

A titre indicatif, les travaux étaient estimés à 400 000 € TTC répartis en deux lots distincts.

A l'issue de la consultation, quatre entreprises ont déposé leur offre dans les délais prescrits.

Dans le respect du code de la commande publique, la commission spéciale des offres, réunie le 8 septembre 2020, a donné un avis favorable pour la société suivante :

Lot n°1 : Voirie Réseaux Divers
Entreprise EUROVIA DALA (42153 Riorges),
pour un montant de 217 877,20 € HT
261 452,64 € TTC

Lot n°2 : Espaces Verts
Entreprise CHARTIER (42720 Vougy),
pour un montant de 76 357,31 € HT
91 628,78 € TTC

Les travaux seront réalisés second semestre 2020 pour une durée estimée à 2 mois."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. approuve les marchés concernant les travaux de réfection et d'aménagement de sécurité sur la rue Jean Plasse, à passer avec la société EUROVIA DALA pour le lot n°1 : « voirie-réseaux-divers », d'un montant de 261 452,64 € TTC et avec la société CHARTIER pour le lot n°2 : « espaces verts », d'un montant de 91 628,78 € TTC.
2. autorise le maire à les signer ;

3. autorise le maire à prendre toutes les décisions relatives à l'exécution et le règlement des marchés liés à ces travaux ;
4. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 25 septembre 2020
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN